

convoquée pour une fin déterminée, que mon très honorable ami (M. Mackenzie King) et ses collègues n'ont aucune objection à cette manière d'agir.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Du moment qu'il est bien entendu que l'on n'y verra pas un précédent pour écarter les avis de motions.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE CERTAINS ARTICLES DU REGLEMENT

L'hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que l'application des articles 63, 80, 84, 94 et 122 du Règlement soit suspendu durant la présente session.

Monsieur l'Orateur, il s'agit des articles qui visent la nomination de comités, le dépôt de rapports sur le bureau, la distribution de listes de documents, et des articles concernant le règlement de la bibliothèque du Parlement. Dans des circonstances analogues, l'usage veut qu'une motion soit faite en vue de surseoir à l'application de ces articles.

(La motion est adoptée.)

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session

M. F. W. TURNBULL (Régina) propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement.

Monsieur l'Orateur, de toute nécessité, mes observations seront brèves dans les circonstances, mais avant de passer à la discussion de ma motion je désire vous féliciter de votre élévation à l'importante fonction d'Orateur qui vous confère la présidence des délibérations de cette Assemblée, charge pour laquelle vos longs états de service au Parlement et la sûreté de votre jugement vous désignent tout spécialement. J'ajouterai que votre nomination proclame à la fois votre mérite personnel et le choix judicieux de la Chambre, et j'espère que la Chambre des communes du Canada aura longtemps l'avantage de vous voir présider à ses délibérations.

Je tiens également à remercier le premier ministre et ses collègues de l'honneur qu'ils ont fait à ma circonscription et moi-même en me portant à mes hautes fonctions du moment. Ma conception du devoir et de mes responsabilités à cet égard se trouve d'autant plus vive que ce nouveau Parlement a été spécialement convoqué à une époque avancée pour étudier de graves problèmes résultant de

la situation économique exceptionnelle qui existe dans le Dominion.

Me rendant compte, comme je le fais, que mes fonctions comportent un privilège aussi bien qu'un élément de responsabilité, je désire aussi féliciter le premier ministre et ses collègues de ce qu'on leur a confié le soin de présider aux affaires du pays, et cette autre mission de restaurer la confiance du public dans le gouvernement. Encore une fois, comme dans le passé, le peuple s'est tourné vers le parti conservateur dans ses heures d'épreuves et de difficultés, et ce dans la ferme espoir que le programme politique de ce parti rétablira l'ordre et remettra de nouveau le Canada sur la voie du progrès et de la prospérité. Le moment est peut-être propice de féliciter ceux qui ont survécu au dernier conflit et de sympathiser avec ceux qui sont tombés. Nous "sommes dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, et nous pleurons avec ceux qui pleurent".

Avant que le Parlement se réunisse de nouveau la conférence impériale et la conférence impériale économique auront consigné leurs délibérations dans le domaine de l'histoire. Puissent les délibérations de ces assemblées impériales former de nouveau un invisible lien dans l'empire et cimenter davantage l'affection et l'intérêt mutuels qui unissent fortement les peuples lointains fiers de leur loyalisme envers notre souverain, Sa Majesté le Roi.

Le nouveau Gouvernement aura le privilège, dans un avenir rapproché, de remettre formellement à la province de la Saskatchewan, à la veille de son vingt-cinquième anniversaire, ce qui reste de l'héritage naturel considérable de terres, mines et minerais dont elle a été privée depuis sa création en 1905. Il est consolant de voir que le conflit d'opinions qui a surgi autour de cette question n'existe plus et que le temps a justifié l'attitude adoptée par l'honorable sir Frederick W. G. Haultain et ses collègues depuis un quart de siècle. A ce sujet, je suggérerais au ministre de l'Intérieur de discuter avec la Saskatchewan le projet d'établir un petit parc national dans la région de la montagne de l'Original, au sud-est de cette province. Ce territoire ne convient pas particulièrement aux fins agricoles; il comprend des lacs, des forêts et des collines favorables à un parc. Il serait très propice à la chasse au gros gibier. L'industrie touristique, au Canada, est devenue très importante, mais pour diverses raisons la Saskatchewan n'a pas eu sa part. Ce parc serait sur les confins de la frontière américaine, et avec l'aide des bonnes routes que l'on construit maintenant avec rapidité dans cette province, nos compatriotes auraient un